



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL CORSE



VITICULTURE

Hors-série – Présentation du réseau 2017



CONTEXTE

Le BSV (Bulletin de Santé du Végétal) fait partie du Plan Ecophyto II visant à réduire l'emploi de produits phytopharmaceutiques de 25% d'ici 2020 et de 50% à l'horizon 2025.

Le CRVI de Corse anime la filière viticulture et rédige les BSV Vigne en s'appuyant sur un réseau d'observations de terrain (comptages, piégeages) et d'informations (météorologiques, modélisation), visant à décrire la situation phytosanitaire du vignoble.

SOMMAIRE

Contexte
Présentation du réseau

ANIMATEUR FILIERE : CRVI
Rédacteur : Gilles Salva



Structures partenaires :
CA2B, SCA UVIB, Domaine Comte Peraldi, Clos d'Orléa, Domaine Terra Vecchia, Clos Capitoro, Domaine d'Alzipratu, C.A.P.

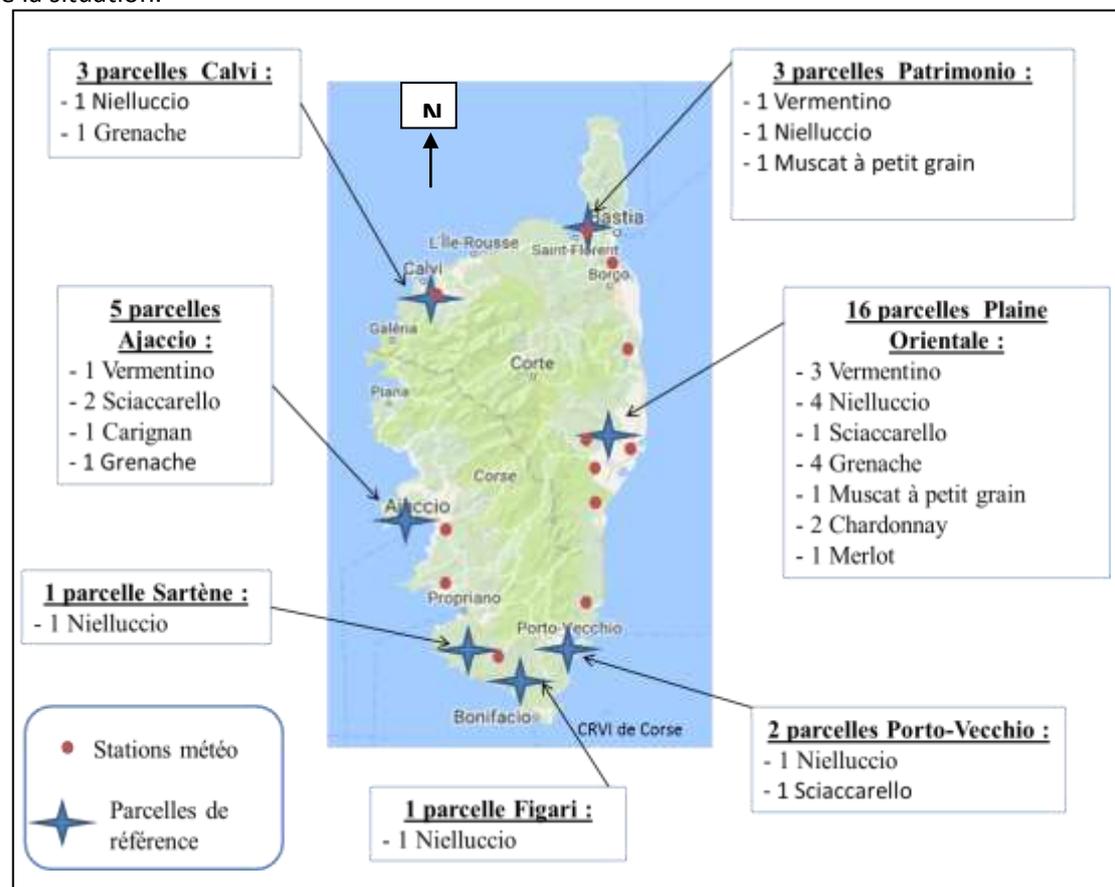
Directeur de publication :
Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.corse.chambres-agriculture.fr>
Crédit photo : CRVI de Corse,



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ECOPHYTO.

PRESENTATION DU RESEAU

Afin de détecter précocement les organismes nuisibles et en suivre l'évolution, le BSV se base sur des observations régulières effectuées par quatre techniciens et cinq viticulteurs, issues de 31 parcelles de référence réparties sur l'ensemble du vignoble (voir carte ci-dessous). Des parcelles dites « flottantes » peuvent également donner lieu à des informations pour compléter l'analyse de la situation.



Carte du réseau d'observations du Bulletin de Santé du Végétal Vigne

Par ailleurs, un réseau de stations météorologiques réparties sur l'ensemble de la Corse et gérées par la FREDON Corse, permet de modéliser l'évolution biologique du mildiou et de l'Eudémis.

Les principales maladies abordées sont le mildiou, l'oïdium, les maladies du bois, la pourriture grise... Le suivi des ravageurs concerne les vers de la grappe, la cicadelle des grillures, les cochenilles, les acariens phytophages et la cicadelle pruineuse.

Les BSV sont validés par la Chambre d'Agriculture de Corse puis mis en ligne sur leur site (<http://www.corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/bulletins-de-sante-du-vegetal/>) ainsi que sur celui de la DRAAF de Corse (<http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Les-bulletins-de-sante-du-vegetal>) mais également sur ceux de la FREDON Corse (<http://www.fredon-corse.com>) et du CRVI de Corse (<http://www.crv.corsica>).